



Premières traces dans la neige !

CONTACT ORGANISATEUR

Ligue de l'enseignement de l'Isère
Vacances pour tous
33 rue Joseph Chanrion - 38 000 Grenoble
Tél. 04 38 12 41 30 - Fax 04 76 70 02 57
vacances@laligue38.org

En savoir plus : colos.laligue38.org

Les indispensables :

Combinaison de neige
Bottes de neige
Gants et bonnet
Bonne humeur !

Premières traces dans la neige !

6-11
ANS

Un séjour tout confort pour bien commencer le ski alpin.

Centre de Jeunesse Le Vertaco' d'Autrans

Réf. 038003001

Du débutant à la 3ème étoile, 5 séances pour apprendre ou se perfectionner en ski alpin !

Les jeunes évoluent grâce à l'encadrement des moniteurs qualifiés de l'Ecole du Ski Français des Carroz. La fin de semaine marque le passage des tests afin d'évaluer les progrès de chacun, sans oublier la remise des médailles pour clore le séjour !

Les jeunes découvrent d'autres sports d'hiver comme les balades en raquettes, le ski de fond et la luge, et profitent de la patinoire entre copains, sans oublier la fête du nouvel an !

Le Centre :

Situé dans un parc clos et arboré de 7 hectares, le centre est implanté à 10mn du stade de neige (ski alpin) et au départ des pistes de ski nordique. Il se prête idéalement à la pratique de multiples activités extérieures. Un chalet, doté d'une salle de projection, de musées et de plusieurs salles d'activités, complète les équipements du centre.

Rythme de la Journée

- Lever et petit déjeuner individualisés
- Brossage des dents
- Rangements des chambres
- Choix des activités de la journée
- Le Temps des activités
- Déjeuner
- Temps Calme adapté à l'âge des enfants
- Le Temps des activités
- Goûter
- Le Temps des douches
- Le Temps du courrier, discussions et jeux libres
- Dîner
- Veillée collective
- Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des enfants

Vie quotidienne

Notre centre est ouvert toute l'année (colonies de vacances et classes). L'encadrement est constitué d'animateurs formés ou en cours de formation. Le centre est dirigé par un directeur permanent. Il est épaulé par 4 adjoints pédagogiques, 1 ou 2 assistantes sanitaires, un animateur permanent et un cuisinier permanent. Un animateur de vie quotidienne suit votre enfant tout au long du séjour.

Il est toujours présent, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Rythme de vie : le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée, des conditions climatiques et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

Repas : nous avons le souci de proposer aux enfants des repas équilibrés et diversifiés, pris à des heures régulières. Un animateur présent à chaque table veille à ce que l'enfant mange de tout et suffisamment. Seuls les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

Hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour. Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

Linge : il est lavé une fois par semaine (Uniquement pour les séjours de 15J). Afin de réduire les risques de pertes, celui-ci doit être marqué au nom de l'enfant par une bande tissée cousue (celle collée au fer ne résiste pas toujours aux lavages répétés) ou un stylo textile.

Santé

Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si l'enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de

l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

Relation Parents / Enfant

Courrier : nous incitons les enfants à vous envoyer au moins une lettre après leur arrivée. Il est bien de le munir de quelques enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre. Votre enfant reçoit son courrier dans sa propre boîte à lettres qui peut aussi être utilisée pour écrire aux copains de la colo, ou à l'animateur, au cuisinier...

Téléphone : Les téléphones portables sont tolérés. Néanmoins les enfants n'en ayant pas l'utilité pendant les activités ou les repas, ils pourront s'en servir chaque jours entre 18h et 19h. Le numéro du centre doit être utilisé pour joindre les enfants qu'en cas d'urgence.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ligue38.org/blogs-de-nos-sejours et de sélectionner Autrans dans la catégorie montagne, puis saisir les codes d'accès fournis dans la convocation de départ.

Argent de poche

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un animateur au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, une somme de 10 € par semaine est suffisante.

Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Pratiques addictives : tabac, alcool, drogues

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

- MEMO -

Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche sanitaire
- Les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche
- Téléphone portable



Trousseau Autrans Hiver



Nom de l'enfant :

Animateur :

| Nombre | VETEMENTS | Arrivée centre | Départ centre | Observations |
|--------|----------------------------------|----------------|---------------|--------------|
| 7 | Tee-shirts ou polos | | | |
| 7 | Slips ou culottes | | | |
| 3 | sous pull | | | |
| 4 | Paires de chaussettes+ 3 grandes | | | |
| 3 | Pantalons+ 1survêtement | | | |
| 2 | collant | | | |
| 3 | Pull-over ou sweat-shirts | | | |
| 1 | pyjama | | | |
| 1 | salopette de ski | | | |
| 1 | anorak | | | |
| 1 | bonnet | | | |
| 1 | gants ou moufles | | | |
| 1 | lunettes de ski | | | |
| | CHAUSSURES | | | |
| 1 | baskets | | | |
| 1 | après ski | | | |
| 1 | chaussons | | | |
| | POUR LA TOILETTE | | | |
| 1 | Serviette et gant de toilette | | | |
| 1 | Trousse de toilette complète | | | |
| 1 | Bonnet de bain (cheveux longs) | | | |
| | DIVERS | | | |
| 1 | stick a lèvres | | | |
| 1 | crème solaire | | | |
| 1 | Mouchoirs en papier | | | |
| 1 | Sac de linge sale | | | |
| 1 | Nécessaire courrier | | | |

Liste donnée à titre indicatif: l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
 Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues.
 Evitez aussi les habits de marque ou les objets de valeur.

Adresse blog du séjour de votre enfant:

<http://blogs.laligue38.org/autrans>

Code utilisateur : 2019ligue38 - Mot de passe : 2019ligue38